



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1071

Attribution d'une subvention d'investissement de 50 000 euros à l'Association « La Maison d'Izieu mémorial des enfants juifs exterminés », sise 70, route de Lambraz - 01300 IZIEU

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique

SEANCE DU 27 AVRIL 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 AVRIL 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 AVRIL 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 AVRIL 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme CHEVALLIER (pouvoir à Mme BAUME)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1071 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT DE 50 000 EUROS A L'ASSOCIATION « LA MAISON D'IZIEU MEMORIAL DES ENFANTS JUIFS EXTERMINES », SISE 70, ROUTE DE LAMBRAZ - 01300 IZIEU (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 avril 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La « Colonie des enfants de l'Hérault » installée à Izieu a été un lieu de vie et un refuge qui accueillit de mai 1943 à avril 1944 cent cinq enfants juifs et quelques adultes pour les soustraire aux persécutions antisémites.

Le 6 avril 1944, sur ordre de Klaus Barbie, la gestapo, située à Lyon est dépêchée à Izieu. Quarante quatre enfants et sept adultes de la colonie y sont arrêtés. Un adulte parvient à s'échapper, le reste du groupe transite par le Fort de Montluc puis la gare de Perrache avant d'être déporté à Auschwitz. Seule une adulte survivra, tous les autres sont sélectionnés pour être exterminés dès leur arrivée.

Cette rafle venait s'ajouter à celle perpétrée le 9 février 1943 au 12 de la rue Sainte Catherine à Lyon, dans les locaux de la Fédération des Sociétés Juives de France et du Comité d'assistance aux Réfugiés. Quatre vingt six personnes seront arrêtées, quatre-vingts déportées dans les camps d'extermination de l'Allemagne nazie. Seules trois survivront.

En mai 1987, le procès, à Lyon, de Klaus Barbie, également jugé pour la rafle de la rue Sainte Catherine, ancre définitivement la rafle d'Izieu dans le paysage mémoriel français. Inscrit au programme des Grands travaux de la Présidence de la République, le Mémorial de la Maison d'Izieu ouvre officiellement ses portes le 24 avril 1994.

Lieu de mémoire active et vivante, la Maison d'Izieu a vu sa fréquentation passer de 17 000 visiteurs à plus de 26 000 depuis son inauguration, dont la moitié de scolaires. Les espaces sont de ce fait devenus trop exigus et le Mémorial est obligé de refuser du public chaque année.

Un projet d'extension se déployant sur 930 m² de surface utile a été approuvé en 2008 afin de répondre à l'accueil des publics et des différentes activités : expositions permanentes, service pédagogique, salle polyvalente, documentation. L'ouverture du nouveau bâtiment est prévue pour cette année.

Parce que la Ville de Lyon occupe une place très forte dans l'Histoire de la Résistance et de la Déportation, je vous propose d'aider cette association dont l'ensemble actuel de bâtiments est inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques au titre de lieu de mémoire en lui attribuant une subvention d'investissement de 50 000 euros.

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1) Une subvention d'investissement de 50 000 euros est allouée à l'Association « La Maison d'Izieu Mémorial des enfants juifs exterminés » pour participer au financement de l'extension du bâtiment.

2) La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association « La Maison d'Izieu Mémorial des enfants juifs exterminés » est approuvée.

3) M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4) La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2015, programme PILOTAGE, opération 60034525, sur la ligne de crédit 77239, nature 20422, fonction 520.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

J. D. DURAND